



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 70527

Texte de la question

M. Marcel Cabiddu attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation des personnes handicapées confrontées au problème majeur de leur insertion au sein de notre société et de la vive inquiétude de leurs familles en ce qui concerne la mise en oeuvre d'instruments adéquats. Soulignant que la déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social a proclamé la nécessité de protéger les droits et d'assurer le bien-être et la réadaptation des handicapés physiques et mentaux, ayant à l'esprit la nécessité de prévenir les invalidités physiques et mentales et d'aider les personnes handicapées à développer leurs aptitudes dans les domaines d'activités les plus divers, ainsi qu'à promouvoir, dans toute la mesure possible, leur intégration à une vie sociale normale, il demande qu'une action soit entreprise sur le plan national, par le truchement de la modernisation et l'accentuation de moyens nécessaires à l'obtention d'une équité sur l'ensemble de notre territoire. La personne à déficience physique et intellectuelle a essentiellement droit au respect de sa dignité humaine. Le handicapé, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de ses troubles et déficiences, a les mêmes droits fondamentaux que ses concitoyens du même âge, impliquant en ordre principal celui de jouir d'une vie décente. Par là même, il apparaît urgent de penser la création de places nécessaires à un accompagnement de qualité en vue d'une plus juste intégration, notamment en centres d'aide par le travail (CAT) et maisons d'accueil spécialisées (MAS). De manière plus générale mais toute aussi justifiée, des mesures visant à l'amélioration et à la protection du statut des personnes handicapées doivent annoncer la réelle prise en considération des déficiences constatées afin que ces personnes puissent disposer de tous les moyens de leur dignité. En conséquence, il lui demande de bien lui faire connaître les orientations qu'entend prendre le Gouvernement sur cette question et cet essentiel souhait qui tend à voir s'insérer globalement, sans discrimination aucune, tout membre de notre société.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Cabiddu](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70527

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7201